

Le CESER s'est réuni en session plénière ce matin et a voté les rapports suivants :

La décision modificative budgétaire n°3 et les Orientations Budgétaires 2023-2025

La décision modificative ne modifie pas les enveloppes prévues lors du budget primitif fin 2021 puisqu'elle est caractérisée par des crédits de paiement sans évolution et des autorisations financées par les crédits non-consommés liés par exemple à la baisse des entrées en formation professionnelle. A noter cependant la hausse du coût de fonctionnement des transports, des lycées, ou la création d'un nouvel événement cycliste en Pays de la Loire.

Sous l'effet de ces recettes supplémentaires liées aux rentrées supplémentaires de TVA et malgré une baisse de la taxe sur les cartes grises, le recours à l'emprunt est réduit (-15,28 M€) à hauteur de 235 M€, soit 61,65 M€ de moins que le montant prévisionnel du BP 2022 après prise en compte du report du résultat 2021 (45,4 M€). Le CESER accueille favorablement d'un point de vue budgétaire la réduction du recours à l'emprunt.

Cette décision modificative est également marquée par la présentation de trois rapports sur le handicap, la sobriété énergétique et le développement durable sur lesquels le CESER s'est exprimé également.

Concernant **les Orientations Budgétaires 2023-2025**, le CESER rappelle qu'il avait souligné à plusieurs reprises la crainte que la reprise économique soit freinée par les tensions sur certaines matières premières et certains composants, et les difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs. Le CESER constate que ces orientations budgétaires sont centrées sur un plan financier avec une épargne brute en forte augmentation portée par une augmentation des recettes de fonctionnement alors que les dépenses n'évoluent que très faiblement. Les investissements sont stabilisés (500 M€/an) sur l'ensemble de la période doivent entraîner une durée de désendettement passant de 8,8 ans en 2022 à 7,6 ans en 2025.

Contribution sur la stratégie « Culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) 2023-2027

Une contribution en amont de l'élaboration de la future stratégie de la Région, organisée en deux axes :

- Développer la diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes et du grand public
- Renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics.

Contribution à la Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP)

Le rapport est une réponse à une demande du Préfet et de la Présidente de Région, en amont du renouvellement pour la période 2023-2028 de la SREFOP. La contribution est organisée en 5 axes dont :

- S'adapter aux mutations
- Renforcer l'accompagnement à la formation
- Redonner toute sa place au Service public régional d'orientation...

Contribution au schéma des formations sanitaires et sociales

Dans ce rapport, en amont du futur schéma régional, le CESER propose des éléments de réflexion et des préconisations pour répondre aux besoins des populations, aux contraintes et aux évolutions du secteur :

- Valorisation et mise en visibilité des métiers du sanitaire et du social
- Création d'un Comité des métiers du sanitaire et social
- Limitation des ruptures de cursus et garantir de bonnes conditions de formation...
- Redonner toute sa place au Service public régional d'orientation...

Contribution à la Feuille de route numérique régionale